



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -27 mai 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme VIALLE Anne-Marie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme RATELADE Valérie, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. SAUSSAC Cyril, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Mme DE VASCONCELOS Stéphanie arrivée à 18 heures 30 au point n°5

Membres absents :

- ✓ M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme,
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ Mme DE VASCONCELOS Stéphanie pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie
- ✓ M. DA SILVA Carlos pour à M. GIRARD Christian
- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée

Secrétaire : Madame GIANGRECO-BROC Malory

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 10

Votants 14

24_24 APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LA POSE ET LE FINANCEMENT DES ABRIS BUS

Monsieur le maire expose ;

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la région Auvergne-Rhône-Alpes propose de financer pour les communes qui le

souhaitent, des abris bus à l'usage de leurs administrés. Ces abris sont fournis et posés par la Région, à charge pour la commune la réalisation de plateformes bétons (financement régional à hauteur de 80%).

Il est proposé de solliciter la pose de 2 abris (en remplacement des 2 anciens),

Les arrêts de bus concernés seront implantés :

- ✓ Rue de la Joselle
- ✓ Grand'Rue

**Les abris voyageurs demandés seront de type Panacolor (Grand modèle)
« INTEMPOREL NATURA »**

- ✓ **Coût des deux dalles bétons 2 074 € HT soit 2488.80 € TTC**

Une convention relative à l'installation de ces abris bus doit être conclue avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation de 2 abris bus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la région Auvergne-Rhône-Alpes

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 26 juillet 2024
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :
Publié le :